

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 793**29 juillet 2003****SOMMAIRE**

A.R.G. Holdings S.A., Luxembourg	38018	Chekiang First Bank (Luxembourg) S.A., Munsbach	38033
Actaris Capital S.A., Luxembourg	38046	Clorox (Europe) Financing, S.à r.l., Luxembourg .	38048
Actaris Capital S.A., Luxembourg	38047	Coliseo Investissement S.A., Luxembourg	38051
Actio Conseil S.A., Luxembourg	38027	Coslir S.A., Luxembourg	38064
Actio Conseil S.A., Luxembourg	38045	Digit Invest S.A., Luxembourg	38027
Agro Fish Development S.A., Luxembourg	38054	Doba S.A.H., Diekirch	38019
Arbatex S.A., Luxembourg	38064	Doba S.A.H., Diekirch	38021
Archand, S.à r.l., Luxembourg	38036	Dredging International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	38053
Archand, S.à r.l., Luxembourg	38038	Entreprise de Constructions Husting & Reiser S.A., Redange-sur-Attert	38026
Audit Royal S.A., Luxembourg	38045	Entreprise de Constructions Husting & Reiser S.A., Redange-sur-Attert	38027
B.R.E.L. S.A., Bureau de Recouvrement et de Secrétariat Européen à Luxembourg, Hesperange	38049	EurEau Sources S.A., Luxembourg	38058
B.R.E.L. S.A., Bureau de Recouvrement et de Secrétariat Européen à Luxembourg, Hesperange	38049	Fairdrive S.A., Luxembourg	38047
B.R.E.L. S.A., Bureau de Recouvrement et de Secrétariat Européen à Luxembourg, Hesperange	38049	Fairdrive S.A., Luxembourg	38047
B.R.E.L. S.A., Bureau de Recouvrement et de Secrétariat Européen à Luxembourg, Hesperange	38049	Finagrim S.A., Luxembourg	38063
B.R.E.L. S.A., Bureau de Recouvrement et de Secrétariat Européen à Luxembourg, Hesperange	38049	Gallaher Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38059
B.R.E.L. S.A., Bureau de Recouvrement et de Secrétariat Européen à Luxembourg, Hesperange	38049	Gallaher Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38063
B.R.E.L. S.A., Bureau de Recouvrement et de Secrétariat Européen à Luxembourg, Hesperange	38050	Gallaher Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38054
Benelux Distribution Matériel Textile, S.à r.l., Luxembourg	38058	Gallaher Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38058
Beta Europa Management S.A., Luxembourg	38021	Green's, S.à r.l., Bascharage	38058
Beta Europa Management S.A., Luxembourg	38025	Guyertzeller Fund, Sicav, Luxembourg	38025
Beta International Management S.A., Luxembourg	38023	Guyertzeller Fund, Sicav, Luxembourg	38048
Blu Investments S.A., Luxembourg	38058	Halden Holding S.A., Luxembourg	38050
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	HSBC Institutional Client Funds, Sicav, Luxembourg	38049
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	HSBC International Select Fund, Sicav, Luxembourg	38050
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	IXI Holding S.A., Luxembourg	38051
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	Köln Immobilien S.A., Luxembourg	38053
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg	38018
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg	38018
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg	38018
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	Louis XIV S.A., Luxembourg	38052
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	Louis XIV S.A., Luxembourg	38052
BMW Financial Services Belgium N.V., Luxembourg	38022	Louis XIV S.A., Luxembourg	38052

Louis XIV S.A., Luxembourg	38052	S.R. Société d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	38063
Louis XIV S.A., Luxembourg	38053	Salon de Coiffure Millen Isabelle, S.à r.l., Ettelbruck	38023
Magellano S.A., Luxembourg	38064	SCE Sapient & Cuneo Luxembourg S.A., Luxembourg	38053
Magerd S.A.H., Diekirch	38028	(La) Sesta S.A., Luxembourg	38030
Magerd S.A.H., Diekirch	38030	(La) Sesta S.A., Luxembourg	38030
Mazfin S.A., Luxembourg	38052	Siria S.A., Luxembourg	38038
Millet S.A., Luxembourg	38051	Siria S.A., Luxembourg	38038
Naele S.A., Luxembourg	38053	Syngenta Luxembourg Finance (#1) S.A., Luxembourg	38059
Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	38021	Syngenta Participations AG & Co. S.e.n.c., Luxembourg	38063
Novelco S.A.H., Luxembourg	38048	Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	38031
Pneuact S.A., Luxembourg	38034	Xavex Advisors S.A., Luxembourg	38043
Pneuact S.A., Luxembourg	38035		
Pradera Holdco, S.à r.l., Luxembourg	38039		
Pradera Holdco, S.à r.l., Luxembourg	38043		
Prime Invest II S.A., Luxembourg	38035		
Queenstown S.A., Luxembourg	38044		
Queenstown S.A., Luxembourg	38045		

A.R.G. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.361.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(038374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 70.610.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Eroglu / T. Yilmaz.

(038391.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 70.610.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Eroglu / T. Yilmaz.

(038407.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 70.610.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Eroglu / T. Yilmaz.

(038396.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

DOBA S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 94.316.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1.- Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

hier vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgenannt.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung DOBA S.A.H. wird hiermit eine Holding Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter gleich welcher Form, an anderen Gesellschaften, in Luxemburg oder im Ausland, sowie deren Verwaltung und Kontrolle und die Verwaltung ihrer Beteiligungen.

Sie kann außerdem durch Einbringung, Unterzeichnung, Option, Ankauf oder andere Art mobilare Werte aller Art erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder anderweitig veräußern.

Die Gesellschaft kann außerdem Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern oder verwerten, die mit diesen Lizenzen verbunden sind, oder sie Kompletieren.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, ihre Aktivitäten im Rahmen des Gesetzes von 1929 über die Holdinggesellschaften auszuüben.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,-) Euro und ist eingeteilt in tausend (1.000) Aktien von jeweils einunddreissig (31,-) Euro.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates zusammen mit dem oder den Kommissaren einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und verpflichtet den Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche dem delegierten Verwaltungsratsmitglied zugestanden wurden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die Einzelunterschrift eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionär zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend-drei.

Art. 8. Die Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag des Monat Juli um 16.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitest-gehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des Kommissars vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die tausend (1.000) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., vorgeannt, fünfhundert Aktien.	500
2.- Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S. à r.l., vorgeannt, fünfhundert Aktien	500
Total: tausend Aktien	<u>1.000</u>

Diese Aktien wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreissig tausend (31.000,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundert (1.600,-) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden sich die eingangs genannten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

a) Herr Paul Müller, vorgeannt,

b) Herr Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, Cité Grait, 3,

c) Herr Carlo Saraiva Leite, Angestellter, wohnhaft zu L-9411 Vianden, 15, al Gaass.

3.- Zum Kommissar wird, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

Herr Philippe Moncousin, Privatbeamter, wohnhaft B-6900 Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette.

4.- Die Adresse der Gesellschaft ist L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

5.- Der Verwaltungsrat wird befugt, Herrn Paul Müller, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu bestellen, mit sämtlichen Befugnissen, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.
Gezeichnet: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 78, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.
Mersch, den 4. Juli 2002. U. Tholl.

(901670.5/232/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2003.

DOBA S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

H. R. Luxemburg B 94.316.

Heute, den dreizehnten Juni 2003.

Traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft DOBA S.A.H., zu einer Versammlung, nämlich:

a) Herr Paul Müller, vorgeannt, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

b) Herr Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, cité Grait, 3,

c) Herr Carlo Saraiva Leite, Angestellter, wohnhaft zu L-9411 Vianden, 15, al Gaass

einstimmig wurde Herr Paul Müller, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Also beschlossen, zu Mersch am 13. Juni 2003.

Gezeichnet: P. Müller, E. Kisters, C. Saraiva Leite.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 4. Juli 2002.

U. Tholl.

(901671.2/232/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2003.

NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 32.921.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue dans les bureaux de la Banque le 2 juillet 2003, il a été décidé:

- D'approuver les comptes annuels au 31 mars 2003.

- De nommer la société ERNST & YOUNG (LUXEMBOURG) S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Münsbach en qualité de réviseurs d'entreprises.

- De confirmer le remplacement de Monsieur Masaaki Takiyanagi par Monsieur Hideki Miyazaki et le remplacement de Monsieur Shiro Fujitsu par Monsieur Yoshikazu Chono, ainsi que la réélection de Monsieur Tetsuro Yoneyama.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Y. Chono / N. Mathieu

Managing Director / Company Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037863.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

BETA EUROPA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.088.

Extraits de résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2003

1. Le mandat de Réviseur d'entreprises de DELOITTE & TOUCHE est reconduit pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

J. Bonafonte

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03598. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (ff.) (signé): Signature.

(037855.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM N.V., Société Anonyme.

Siège social: B-2880 Bornem, 16, Lodderstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 63.163.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°353 du 15 mai 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM N.V.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(038219.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM N.V., Société Anonyme.

Siège social: B-2880 Bornem, 16, Lodderstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 63.163.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°353 du 15 mai 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM N.V.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(038225.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM N.V., Société Anonyme.

Siège social: B-2880 Bornem, 16, Lodderstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 63.163.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°353 du 15 mai 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM N.V.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(038230.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM N.V., Société Anonyme.

Siège social: B-2880 Bornem, 16, Lodderstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 63.163.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°353 du 15 mai 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM N.V.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(038235.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

BETA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.565.

Extraits de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mars 2003

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
2. Approbation de la proposition du Conseil sur l'affectation du résultat (157.697,07 EUR): dotation de la réserve volontaire.
3. Les mandats d'administrateur de Messieurs Constantino Millán, José Bonafonte et José Luis Gandia sont reconduits pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2004.
Le mandat d'administrateur de Enrique Lucas n'est pas renouvelé.
4. Le mandat de Commissaire de DELOITTE & TOUCHE est reconduit pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2003.

J. Bonafonte

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01689. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (ff.) (signé): Signature.

(037848.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

SALON DE COIFFURE MILLEN ISABELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 2, avenue Lucien Salenty.
R. C. Luxembourg B 94.286.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg.

Ont comparu:

- 1.- Madame Isabelle Millen, coiffeuse, née à Ettelbruck, le 12 août 1983, demeurant à L-9520 Wiltz, 25, rue Notre Dame de Fatima,
- 2.- Monsieur Gaston Meyers, maître coiffeur, né à Luxembourg, le 20 mai 1947, demeurant à L-9142 Burden, 7, rue de la Croix.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SALON DE COIFFURE MILLEN ISABELLE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et messieurs avec commerce des articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Isabelle Millen, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales.	99
2.- Monsieur Gaston Meyers, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Isabelle Millen, sus-nommé.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Gaston Meyers, sus-nommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants pour tout montant supérieur ou égal à mille deux cent cinquante Euros (1.250,- €) et par la signature d'un des deux gérants pour tout montant inférieur à mille deux cent cinquante Euros (1.250,- €).

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-9080 Ettelbruck, 2, avenue Lucien Salentiny.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Millen, G. Meyers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, vol. 139S, fol. 36, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2003.

P. Bettingen.

(901649.4/202/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2003.

BETA EUROPA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.088.

Extraits de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2003

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.

3. Approbation de la proposition du Conseil sur l'affectation du résultat (103.624,43 EUR):

- dotation de la réserve légale de 5% des bénéfices (5.181,22 EUR);

- distribution aux actionnaires du bénéfice restant (98.443,21 EUR).

4. Les mandats d'administrateur de Messieurs Constantino Millan, Pedro Taberna, José Luis Gandia et Jean-Luc Gavray sont reconduits pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Enrique Lucas et Ramiro Martinez Pardo ne sont pas renouvelés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

J. Bonafonte

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01692. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (ff.) (signé): Signature.

(037852.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

GUYERZELLER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.606.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Kai Denker

HSBC GUYERZELLER BANK AG

Genferstrasse 8

CH-8027 Zürich.

- Monsieur Marc Polydor

HSBC GUYERZELLER BANK AG

Genferstrasse 8

CH-8027 Zürich.

- Madame Antoinette Roth

HSBC GUYERZELLER BANK AG

Genferstrasse 8

CH-8027 Zürich.

Pour GUYERZELLERFUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037861.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS HUSTING & REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Ell.

R. C. Diekirch B 5.948.

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS HUSTING & REISER S.A., avec siège social à L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Ell, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 592 du 1 août 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Mines, en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 669 du 30 avril 2002.

L'assemblée est ouverte à 17.50 heures sous la présidence de Monsieur Marcel Reiser, demeurant à Redange/Attert, qui désigne comme secrétaire Madame Liane Reiser, demeurant à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Schleich, demeurant à Redange/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de l'objet social de la société et modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions, y compris les travaux de gros oeuvre, tous travaux de voirie, l'érection de tous ouvrages d'arts et constructions, le génie civil sous toutes ses formes, ainsi que tous travaux en général se rapportant à une entreprise de construction.»

2) Modification des paragraphes 1 et 2 de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Redange-sur-Attert.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions, y compris les travaux de gros oeuvre, tous travaux de voirie, l'érection de tous ouvrages d'arts et constructions, le génie civil sous toutes ses formes, ainsi que tous travaux en général se rapportant à une entreprise de construction.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les paragraphes 1 et 2 de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Redange-sur-Attert.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (€ 750,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualités et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Reiser, L. Reiser, G. Schleich, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 juillet 2003, vol. 402, fol. 85, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 juillet 2003.

M. Lecuit.

(901668.4/243/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2003.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS HUSTING & REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Ell.

R. C. Diekirch B 5.948.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 10 juillet 2003.

(901669.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2003.

ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.410.

En date du 2 juillet 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

1. de ratifier la cooptation de Monsieur Léon Hilger, à partir du 1^{er} mars 2003, en remplacement de Monsieur John Pauly, démissionnaire en date du 28 février 2003 et celle de Monsieur Yves Ganseman, à partir du 15 mai 2003, en remplacement de Monsieur Michel Lentz, démissionnaire en date du 14 mai 2003;

2. de réélire:

- Monsieur Marc-André Bechet

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

- Monsieur Yves Ganseman

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

- Monsieur Léon Hilger

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004;

3. de réélire DELOITTE & TOUCHE en qualité de Commissaire pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Pour ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037859.3/1126/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

DIGIT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 44.275.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur-délégué de société, demeurant à Clervaux

- S.A. CALCUL, domiciliée à Luxembourg

- S.A. LANDIRAS, domiciliée à Panama

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé aussi pour une période de six ans.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. DIGIT INVEST

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038115.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

MAGERD S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

H. R. Luxemburg B 94.317.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am dreizehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1.- Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S. à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

hier vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgenannt.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung MAGERD S.A.H. wird hiermit eine Holding Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter gleich welcher Form, an anderen Gesellschaften, in Luxemburg oder im Ausland, sowie deren Verwaltung und Kontrolle und die Verwaltung ihrer Beteiligungen.

Sie kann außerdem durch Einbringung, Unterzeichnung, Option, Ankauf oder andere Art mobilare Werte aller Art erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder anderweitig veräußern.

Die Gesellschaft kann außerdem Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern oder verwerten, die mit diesen Lizenzen verbunden sind, oder sie Kompletieren.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, ihre Aktivitäten im Rahmen des Gesetzes von 1929 über die Holdinggesellschaften auszuüben.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,-) Euro und ist eingeteilt in tausend (1.000) Aktien von jeweils einunddreissig (31,-) Euro.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates zusammen mit dem oder den Kommissaren einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und verpflichtet den Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche dem delegierten Verwaltungsratsmitglied zugestanden wurden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die Einzelunterschrift eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionär zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend-drei.

Art. 8. Die Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag des Monat Juli um 17.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitest-gehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des Kommissars vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die tausend (1.000) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., vorgenannt, fünfhundert Aktien	500
2.- Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S. à r.l., vorgenannt, fünfhundert Aktien.	500
Total: tausend Aktien.	1.000

Diese Aktien wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundert (1.600,-) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden sich die eingangs genannten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

a) Herr Paul Müller, vorgenannt,

b) Herr Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, Cité Grait, 3,

c) EAST WEST TRADING COMPANY, S. à r.l., vorgenannt.

3.- Zum Kommissar wird, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

Herr Philippe Moncousin, Privatbeamter, wohnhaft B-6900 Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette.

4.- Die Adresse der Gesellschaft ist L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

5.- Der Verwaltungsrat wird befugt, Herrn Paul Müller, vorgenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu bestellen, mit sämtlichen Befugnissen, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 78, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 4. Juli 2002.

U. Tholl.

(901672.5/232/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2003.

MAGERD S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

H. R. Luxemburg B 94.317.

Heute, den dreizehnten Juni zweitausenddreißig.

Traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft MAGERD S.A.H., zu einer Versammlung, nämlich:

a) Herr Paul Müller, vorgeannt, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

b) Herr Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, cité Grait, 3,

c) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade

einstimmig wurde Herr Paul Müller, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Also beschlossen, zu Mersch am 13. Juni 2003.

Gezeichnet: P. Müller, E. Kisters.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 4. Juli 2002.

U. Tholl.

(901673.2/232/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2003.

LA SESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 36.807.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

LA SESTA S.A.

Signature

(038214.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

LA SESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 36.807.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 mai 2003

Le mandat du commissaire étant venu à échéance, l'Assemblée nomme commissaire, pour une période d'une année, la FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038239.3/815/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 28.679.

Protokoll der ordentlichen Generalversammlung am 16. Juni 2003, 11.00 Uhr in Luxemburg

- | | |
|-----------------|------------------------|
| 1. Tagesordnung | Anlage 1 zum Protokoll |
| 2. Präsenzliste | Anlage 2 zum Protokoll |
| 3. Vollmachten | Anlage 3 zum Protokoll |

Die ordentliche Generalversammlung der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. (die «Gesellschaft») findet am 16. Juni 2003 um 11 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, statt.

Die Sitzung wird um 11 Uhr unter dem Vorsitz von Karl-Armin Alberts eröffnet. Der Vorsitzende bestellt Martina Huppertz zur Schriftführerin. Die Generalversammlung ernennt Maja Haas zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt fest, daß die vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien auf der Präsenzliste, die diesem Protokoll beigefügt wird, aufgeführt sind. Das Protokoll wird mit den ausgestellten Vollmachten und der Präsenzliste einregistriert.

Anhand der Präsenzliste wird ersichtlich, daß alle Aktionäre der Gesellschaft, vertreten durch Karl-Armin Alberts mittels Vollmachten, die diesem Protokoll beigefügt sind, anwesend sind, so daß die ordentliche Generalversammlung beschlußfähig ist. Alle im Aktienbuch der Gesellschaft eingetragenen Aktien (insgesamt 2.000) sind vertreten, so daß gemäß Artikel 12 der Satzung von den gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen abgesehen werden kann.

Der Vorsitzende verliest die Tagesordnung der Sitzung und leitet alsdann zum ersten Punkt der Tagesordnung über.

TO-Punkt 1 Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates

Die Vorsitzende trägt den Bericht des Verwaltungsrates vor.

Bericht des Verwaltungsrates an die ordentliche Generalversammlung vom 16. Juni 2003 über das Geschäftsjahr 2002

Der Verwaltungsrat hat im abgelaufenen Geschäftsjahr 2002 in zwei ordentlichen Sitzungen am 4. Juli 2002 und am 10. Dezember 2002 in Frankfurt getagt und die ihm nach Gesetz und Satzung obliegenden Pflichten wahrgenommen. Er wurde regelmäßig von den Geschäftsführern über die allgemeine Geschäftsentwicklung informiert. Der Verwaltungsrat hat insbesondere die ihm gemäß IML-Rundschreiben 98/143 obliegenden Pflichten über die Interne Kontrolle wahrgenommen. Alle Beschlüsse, die der satzungsgemäßen Zustimmung des Verwaltungsrates bedurften, wurden ordnungsgemäß gefaßt.

Der Verwaltungsrat hat den Jahresabschluss bestehend aus der Bilanz per 31. Dezember 2002, der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002, dem Anhang zum Jahresabschluss 2002 sowie den Lagebericht und den Geschäftsbericht für das Geschäftsjahr 2002 aufgestellt. Die vom Verwaltungsrat zum Abschlussprüfer bestellte PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxemburg, hat den Jahresabschluss und den Lagebericht mit dem uneingeschränkten Bestätigungsvermerk versehen. Der Verwaltungsrat empfiehlt der Generalversammlung, den Jahresabschluss und die Gewinnverwendung in der vorgesehenen Form zu beschließen.

Der Verwaltungsrat dankt allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für ihren tatkräftigen Einsatz und ihre erfolgreiche Arbeit im Geschäftsjahr 2002.

Luxemburg, den 5. Mai 2003

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates

Gezeichnet: Dr. Rüdiger Ginsberg

Beschluß der Generalversammlung:

Die Aktionäre beschließen einstimmig, den Bericht des Verwaltungsrates zustimmend zur Kenntnis zu nehmen.

TO-Punkt 2 Entgegennahme des Berichtes des Abschlussprüfers

Die Vorsitzende trägt den Bericht des Abschlussprüfers vor.

Bericht des unabhängigen Abschlussprüfers an die ordentliche Generalversammlung der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Luxemburg

Als Ergebnis unserer Prüfung erteilen wir den folgenden uneingeschränkten Bestätigungsvermerk:

«Entsprechend dem uns von der Generalversammlung erteilten Auftrag haben wir den beigefügten Jahresabschluss der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, für das Geschäftsjahr 2002 geprüft und von dem dazugehörigen Lagebericht Kenntnis genommen. Der Jahresabschluss und der Lagebericht sind vom Verwaltungsrat im Rahmen seiner Verantwortlichkeit erstellt worden. In unserer Verantwortlichkeit liegt es, aufgrund unserer Prüfungshandlungen diesem Jahresabschluss ein Testat zu erteilen und die Übereinstimmung des Lageberichtes mit dem Jahresabschluss zu prüfen.

Wir führten unsere Prüfung nach international anerkannten Prüfungsgrundsätzen durch. Diese Grundsätze verlangen, daß unsere Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, daß mit hinreichender Sicherheit festgestellt werden kann, ob der Jahresabschluss frei von wesentlichen unzutreffenden Angaben ist. Eine Abschlussprüfung besteht in der stichprobenweisen Prüfung der Grundlagen der im Jahresabschluss enthaltenen Zahlen und Angaben. Sie umfasst des Weiteren die Beurteilung der vom Verwaltungsrat im Jahresabschluss angewendeten Rechnungslegungsgrundsätze und -methoden und die wesentlichen von ihm vorgenommenen Bewertungen im Rahmen des Jahresabschlusses sowie die Würdigung des Jahresabschlusses im Ganzen. Wir sind der Ansicht, daß unsere Abschlussprüfung eine angemessene Grundlage für die Erteilung unseres Testats bildet.

Nach unserer Auffassung entspricht der beigefügte Jahresabschluss den gesetzlichen Bestimmungen und Verordnungen in Luxemburg. Er vermittelt ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, zum 31. Dezember 2002 sowie der Ertragslage des Geschäftsjahres 2002.

Der Lagebericht steht im Einklang mit dem Jahresabschluss.»

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Luxemburg, 6. März 2003

Réviseur d'entreprises

Vertreten durch

(Mees)

(Koob)

Réviseur d'entreprises

Réviseur d'entreprises

Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Bericht zustimmend zur Kenntnis zu nehmen.

Beschluß der Generalversammlung:

Die Aktionäre beschließen einstimmig, den Bericht des Abschlussprüfers vom 6. März 2003 zustimmend zur Kenntnis zu nehmen.

TO-Punkt 3 Genehmigung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2002

Beschluß der Generalversammlung:

Die Aktionäre beschließen einstimmig, die Bilanz zum 31. Dezember 2002, die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002, den Anhang zum Jahresabschluß 2002 sowie den Lagebericht 2002 festzustellen.

TO-Punkt 4 Beschluß über die Verwendung des Ergebnisses des Geschäftsjahres 2002

Auf Antrag der Aktionäre wurden die Beschlüsse zur Gewinnverwendung im Rahmen einer außerordentlichen Generalversammlung am 14. Mai 2003 gefaßt. Die Aktionäre stimmen der Ergebnisverwendung wie in der außerordentlichen Generalversammlung beschlossen zu.

Der Jahresabschluß per 31. Dezember 2002 weist einen Gewinn von € 37.387.463,00 aus.

Ergebnis des Geschäftsjahres	37.387.463,00 €
Gewinnvortrag aus dem Vorjahr	17.824.700,00 €
Bilanzgewinn	55.212.163,00 €
Zuführung zu den freien Rücklagen	3.140.850,00 €
Dividendenausschüttung	30.000.000,00 €
Vortrag auf neue Rechnung	22.071.313,00 €

Beschluß der Generalversammlung:

Die Aktionäre beschließen einstimmig, das Ergebnis 2002 gemäß dem vorgenannten Vorschlag zu verwenden und € 3.140.850,00 den freien Rücklagen zuzuführen, die bereits gemäß Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2003 beschlossene Dividendenausschüttung von € 30.000.000,00 vorzunehmen und € 22.071.313,00 auf neue Rechnung vorzutragen.

TO-Punkt 6 Neuwahl des Verwaltungsrates

Beschluß der Generalversammlung:

Die Aktionäre beschließen auf Vorschlag des Verwaltungsrates,

a) die Herren

- Karl-Armin Alberts,

Geschäftsführer der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Luxemburg,

- Herrn Wolfgang Sander,

Geschäftsführer der UNION INVESTMENT PRIVATFONDS GmbH, Frankfurt am Main

als Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen.

b) Die Aktionäre beschließen, Herrn Karl-Armin Alberts für die Gesamtheit der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft aus dem Verwaltungsrat zu übertragen.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der Generalversammlung im Jahr 2005, die über den Jahresabschluss 2004 beschließt.

c) Die Aktionäre beschließen außerdem, dass die Verwaltungsratsmitglieder keine Vergütung erhalten.

TO-Punkt 7 Bestellung des Abschlussprüfers

Es wird vorgeschlagen, KPMG Audit S.c., Luxemburg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen. Diese Bestellung beinhaltet die Prüfung der Sondervermögen und deren steuerliche Abschlussdaten bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2004.

Beschluß der Generalversammlung:

Die Aktionäre beschließen, KPMG Audit S.c., Luxemburg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen. Diese Bestellung beinhaltet die Prüfung der Sondervermögen und deren steuerliche Abschlussdaten bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2004.

TO-Punkt 8 Sonstiges

Keine Angaben.

Nachdem keine weiteren Fragen oder Diskussionspunkte angesprochen werden, schließt der Vorsitzende um 11.20 Uhr die Sitzung.

K.-A. Alberts / M. Haas / M. Huppertz
Vorsitzender / Stimmzählerin / Schriftführerin

Präsenzliste

*Protokoll der ordentlichen Generalversammlung
der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. am 16. Juni 2003, 11 Uhr in Luxemburg*

<i>Gesellschafter Unterschrift</i>	<i>Anzahl von Aktien</i>	<i>Bevoll- mächtiger</i>
UNION ASSET MANAGEMENT HOLDING AG	1.999	Karl-Armin Alberts
Dr. Wolfgang Mansfeld	1	Karl-Armin Alberts
Total	<u>2.000</u>	

K.-A. Albers / M: Haas / M. Huppertz
Vorsitzender / Stimmzählerin / Schriftführerin

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01881. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037994.3/000/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

CHEKIANG FIRST BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 55.154.

Constituée par acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire résidant à Luxembourg en date du 18 juin 1996, publié au Mémorial C n°355 du 24 juillet 1996.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 mars 2003

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

- Bénéfice reporté	1.643.753,41 US Dollars
- Bénéfice de l'année	38.595,13 US Dollars
- Bénéfice pouvant être affecté	1.682.348,54 US Dollars
- Réserve légale	1.930,00 US Dollars
- Dividendes	0,00 US Dollars
- Bénéfice à reporter	1.680.418,54 US Dollars
- Total:	<u>1.682.348,54 US Dollars</u>

Au 31 décembre 2002, les membres du Conseil d'Administration sont:

- Monsieur James Zian-Mien Kung
Chairman of the Board of CHEKIANG FIRST BANK LTD., Hong Kong
1, Duddell Street, Central, Hong Kong.
- Monsieur Takaaki Ohya
Vice Chairman and Deputy Chief Manager of CHEKIANG FIRST BANK LTD., Hong Kong
1, Duddell Street, Central, Hong Kong.
- Monsieur Yuzo Shibata
Vice Chairman and Deputy Chief Manager of CHEKIANG FIRST BANK LTD., Hong Kong
1, Duddell Street, Central, Hong Kong.
- Monsieur Hideyuki Sasaki
Managing Director and CO-CEO of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.
1B Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Luxembourg).
- Monsieur Fumihiko Yuda
Executive Vice Président of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.
1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Luxembourg).
- Monsieur Sun-Man Wong
Managing Director of CHEKIANG FIRST BANK (LUXEMBOURG) S.A.
1B Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Luxembourg).

Strassen, le 7 juillet 2003.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(037889.3//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

PNEUACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.474.

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PNEUACT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial C Numéro 320 du 1^{er} juillet 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Molitor de résidence à Dudelange, en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 916 du 18 décembre 1998, respectivement en vertu d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 juillet 2001, publiée au Mémorial C numéro 224 du 8 février 2002,

avec un capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents (123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 54.474.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de cinquante-trois Euros et vingt-quatre cents (€ 53,24), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents (€ 123.946,76) au montant de cent vingt-quatre mille Euros (€ 124.000,-), moyennant apport en numéraire de la somme de cinquante-trois Euros et vingt-quatre cents (€ 53,24), ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

2.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent Euros (€ 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de cent vingt-quatre mille Euros (€ 124.000,-) est divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de cent Euros (€ 100,-) chacune.

3.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

4.- Fixation d'un capital autorisé d'un montant de deux millions Euros (€ 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent Euros (€ 100,-) chacune.

5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6.- Modification de l'article 1 des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de cinquante-trois Euros et vingt-quatre cents (€ 53,24), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize cents (€ 123.946,76) au montant de cent vingt-quatre mille Euros (€ 124.000,-) moyennant apport en numéraire de la somme de cinquante-trois Euros et vingt-quatre cents (€ 53,24), ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent Euros (€ 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de cent vingt-quatre mille Euros (€ 124.000,-) est divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de deux millions Euros (€ 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille Euros (€ 124.000,-) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions Euros (€ 2.000.000.-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut procéder au rachat de ses actions sous les conditions prévues par la loi.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PNEUACT S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 juillet 2003, vol. 354, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 11 juillet 2003.

H. Beck.

(038434.3/201/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

PNEUACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juillet 2003.

H. Beck.

(038436.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

PRIME INVEST II, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.203.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature.

(038295.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

ARCHAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 81.039.

In the year two thousand and three, on the twenty-first day of May.
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company ARCHAND HOLDING, S.à r.l., a corporation organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R. C. Luxembourg n° B 81.040, duly represented by Mr Arend Vos, manager, residing in Weteringallee 32, NL-8064 HB Zwartsluis, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 20, 2003.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party is the sole member of the société à responsabilité limitée ARCHAND, S.à r.l., a corporation organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, R. C. Luxembourg N° B 81.039, incorporated under the form of a société à responsabilité limitée by a deed of the undersigned notary, on February 27, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 875 of October 12, 2001 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1.248 of December 29, 2001, by a deed of Maître Tom Metzler, prenamed, on December 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 605 of April 18, 2002, and by a deed of Maître Tom Metzler, prenamed, on April 12, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1002 of July 2, 2002.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The object of the Company is any activity relating to treasury management and financing of both the corporations belonging to the same group of companies as the Company, and of any corporation managed by the said group. These activities may include: treasury, cash management, loans, guarantees etc.

In addition, the Company may conduct property transactions relating directly or indirectly to its main object, as well as transactions of all kinds, particularly financial, and conclude contracts appropriate to the development of its object or relating directly or indirectly to that object.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities or any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.»

2) Any other business.

Such appearing party, represented as here above stated, has further requested the notary to act its sole resolution as follows:

Sole resolution

The sole member resolves to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company with respect to its object as follows:

«**Art. 4.** The object of the Company is any activity relating to treasury management and financing of both the corporations belonging to the same group of companies as the Company, and of any corporation managed by the said group. These activities may include: treasury, cash management, loans, guarantees etc.

In addition, the Company may conduct property transactions relating directly or indirectly to its main object, as well as transactions of all kinds, particularly financial, and conclude contracts appropriate to the development of its object or relating directly or indirectly to that object.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities or any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.»

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at EUR 750.- (seven hundred and fifty Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ARCHAND HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, R. C. Luxembourg n° B 81.040, dûment représentée par Monsieur Arend Vos, gérant, résident à Weteringallee 32, NL-8064 HB Zwartsluis, en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 20 mai 2003.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ARCHAND, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 81.039, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 875 du 12 octobre 2001 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léon Thomas Metzler, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 15 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1248 du 29 décembre 2001, suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, préqualifié, du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 605 du 18 avril 2002, et suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, préqualifié, du 12 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1002 du 2 juillet 2002.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire que l'assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts de la Société concernant son objet comme suit:

«La Société a pour objet toute activité relative à la gestion de trésorerie et le financement des sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société, et de toute société gérée par ce même groupe. Ces activités peuvent inclure: la trésorerie, la gestion de cash, l'octroi de prêts, de garanties etc.

De plus, la Société est autorisée à mener des transactions sur ses biens relatives directement ou indirectement à son objet principal, ainsi que des transactions de toutes sortes, en particulier financières, et conclure les contrats appropriés au développement de son objet, ou relatifs directement ou indirectement à cet objet.

La Société est autorisée à contracter des emprunts de quelque manière que ce soit et à émettre des obligations.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société est autorisée à détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, par achat, souscription ou de quelque autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.»

2) Divers

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a encore prié le notaire d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant son objet comme suit:

«**Art. 4.** La Société a pour objet toute activité relative à la gestion de trésorerie et le financement des sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société, et de toute société gérée par ce même groupe. Ces activités peuvent inclure: la trésorerie, la gestion de cash, l'octroi de prêts, de garanties etc.

De plus, la Société est autorisée à mener des transactions sur ses biens relatives directement ou indirectement à son objet principal, ainsi que des transactions de toutes sortes, en particulier financières, et conclure les contrats appropriés au développement de son objet, ou relatifs directement ou indirectement à cet objet.

La Société est autorisée à contracter des emprunts de quelque manière que ce soit et à émettre des obligations.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société est autorisée à détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, par achat, souscription ou de quelque autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de EUR 750,- (sept cent cinquante Euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 90, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

G. Lecuit.

(038467.3/220/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

ARCHAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 81.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

G. Lecuit.

(038470.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

SIRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 80.008.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

SIRIA S.A.

Signatures

(038232.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

SIRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 80.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 mai 2003

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant venus à échéance, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Mr. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du conseil d'Administration;

- Mr. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

- Mr. Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à Fentange, Administrateur

Commissaire

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

SIRIA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038242.3/815/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 36,637,000.-.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.621.

In the year two thousand and three, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), of September 26, 2000, published in the Mémorial C n° 794 on October 30, 2000, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° B 77.910, acting for the account of and in the exclusive interest of the unitholders of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, a «Fonds Commun de Placement» established under the Luxembourg law of July 19, 1991 on undertakings for collective investment, the securities of which are not intended to be placed with the public;

hereby represented by Emmanuel-Frédéric Henrion, lawyer, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on May 23, 2003.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of PRADERA HOLDCO, S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of PRADERA HOLDCO, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), of February 5, 2002, published in the Mémorial C n° 950 of June 2, 2002, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° B 86.621. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of November 26, 2002, published in the Mémorial C, No 84 of January 1, 2003.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of thirty-four thousand eight hundred euro (EUR 34,800.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six million six hundred and thirty-seven thousand euro (EUR 36,637,000.-) divided into three hundred and sixty-six thousand three hundred seventy (366,370) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to thirty-six million six hundred and seventy-one thousand eight hundred euro (EUR 36,671,800.-) divided into three hundred and sixty-six thousand seven hundred eighteen (366,718) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

2. To issue, with a total share premium of two thousand and seven hundred euro (EUR 2,700.-), three hundred and forty-eight (348) new shares with ten (10) warrants per share so as to raise the number of shares from three hundred and sixty-six thousand three hundred seventy (366,370) shares to three hundred and sixty-six thousand seven hundred eighteen (366,718) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of three hundred and forty-eight (348) new shares with ten (10) warrants per share, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) by PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° B 77.910 and to accept cash payment in full of each of these shares.

4. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To amend the articles of incorporation of the Company to increase the authorized capital by an amount of two hundred forty-seven million one hundred eighteen thousand euro (EUR 247,118,000.-) divided into two million four hundred seventy-one thousand one hundred eighty (2,471,180) shares so as to raise it from its current amount of four hundred and two million eight hundred and eighty-two thousand euro (EUR 402,882,000.-) divided into four million twenty-eight thousand eight hundred and twenty (4,028,820) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) to six hundred fifty million euro (EUR 650,000,000.-) divided into six million five hundred thousand (6,500,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), and to authorize the management of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of partners increasing the authorized capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorized capital, on one or several occasions, by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the partners subject to the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of thirty-four thousand eight hundred euro (EUR 34,800.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six million six hundred and thirty-seven thousand euro (EUR 36,637,000.-) divided into three hundred and sixty-six thousand three hundred seventy (366,370) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to thirty-six million six hundred and seventy-one thousand eight hundred euro (EUR 36,671,800.-) divided into three hundred and sixty-six thousand seven hundred eighteen (366,718) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

Second resolution

The single partner resolves to issue three hundred and forty-eight (348) new shares with ten (10) warrants per share so as to raise the number of shares from three hundred and sixty-six thousand three hundred seventy (366,370) shares to three hundred and sixty-six thousand seven hundred eighteen (366,718) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and an entitlement to dividends as from the day of these resolutions, with a total share premium of two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-) corresponding to the total subscription price of the three thousand four hundred eighty (3,480) warrants attached to these three hundred and forty-eight (348) new shares, each warrant granting to its holder the right and option to subscribe for one (1) share of the Company on the terms and conditions as set out by the management of the Company.

Subscription

Thereupon appeared Emmanuel-Frédéric Henrion, lawyer, residing in Esch-sur-Alzette, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° B 77.910; by virtue of a proxy given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on May 23, 2003.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., for three hundred and forty-eight (348) shares with three thousand four hundred eighty (3,480) warrants of the Company, with a share premium of two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-) and to entirely pay up each such shares with the share premium by a contribution in cash so that the amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single partner resolves to accept the said subscription and full payment of each of these shares with three thousand four hundred eighty (3,480) warrants corresponding to ten (10) warrants per share by a cash payment and to allot the three hundred and forty-eight (348) shares with the above-mentioned warrants attached, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of partners resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 6. Capital.** The capital is set at thirty-six million six hundred and seventy-one thousand eight hundred euro (EUR 36,671,800.-) represented by three hundred and sixty-six thousand seven hundred eighteen (366,718) shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.»

Fifth resolution

The general meeting of partners resolves to increase the authorized capital by an amount of two hundred forty-seven million one hundred eighteen thousand euro (EUR 247,118,000.-) divided into two million four hundred seventy-one thousand one hundred eighty (2,471,180) shares so as to raise it from its current amount of four hundred and two million eight hundred and eighty-two thousand euro (EUR 402,882,000.-) divided into four million twenty-eight thousand eight hundred and twenty (4,028,820) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) to six hundred fifty million euro (EUR 650,000,000.-) divided into six million five hundred thousand (6,500,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), and to authorize the management of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of partners increasing the authorized capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorized capital, on one or several occasions, by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the partners subject to the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a result of the above resolution, the general meeting of partners resolves to amend paragraph 3 of article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

«The authorized capital of the Company is set at six hundred fifty million euro (EUR 650,000,000.-) divided into six million five hundred thousand (6,500,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The management of the Company is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the minutes of the general meeting of partners increasing the authorized capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the partners at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 first indent of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le vingt trois mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte de Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 septembre 2000, publié au Mémorial C n° 794 le 30 octobre 2000, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 77.910, agissant pour le compte et dans l'intérêt exclusif des détenteurs de parts de PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, un Fonds Commun de Placement établi selon la loi luxembourgeoise du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public;

représentée aux fins des présentes par Monsieur Emmanuel-Frédéric Henrion, avocat, résidant à Esch-sur-Alzette, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 23 mai 2003.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de PRADERA HOLDCO, S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de PRADERA HOLDCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société») constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 février 2002, publié au Mémorial C n° 950 du 2 juin 2002, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 86.621. Les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 26 novembre 2002, publié au Mémorial numéro 84, du 28 janvier 2003.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de trente-quatre mille huit cents euros (EUR 34.800) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente-six millions six cent trente-sept mille euros (EUR 36.637.000,-) divisé en trois cent soixante-six mille trois cent soixante-dix (366.370) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-six millions six cent soixante et onze mille huit cent euros (EUR 36.671.800,-) divisé en trois cent soixante-six mille sept cent dix-huit (366.718) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Emission, avec une prime d'émission totale de deux mille sept cent euros (EUR 2.700,-), de trois cent quarante-huit (348) nouvelles parts sociales avec dix (10) warrants par part sociale, de façon à porter le nombre de parts sociales de trois cent soixante-six mille trois cent soixante-dix (366.370) parts sociales à trois cent soixante-six mille sept cent dix-huit (366.718) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de trois cent quarante-huit (348) nouvelles parts sociales avec dix (10) warrants par part sociale, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), par PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 77.910 et acceptation d'un paiement intégral en espèces de la totalité de ces parts sociales.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1^{er} à 3 de l'ordre du jour.

5. Modification des statuts de la Société afin d'augmenter le capital autorisé d'un montant de deux cent quarante-sept millions cent dix-huit mille euros (EUR 247.118.000,-) divisé en deux millions quatre cent soixante-dix et un mille cent quatre-vingts (2.471.180) parts sociales de façon à augmenter le capital autorisé de son montant actuel de quatre cent deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 402.882.000,-) divisé en quatre millions vingt-huit mille huit cent vingt (4.028.820,-) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à six cent cinquante millions d'euros (EUR 650.000.000,-) divisé en six millions cinq cent mille (6.500.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et autorisation de la gérance de la Société, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, du procès-verbal de l'assemblée générale des associés augmentant le capital autorisé, d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales aux détenteurs de parts sociales existants ou à toute personne qui

a été approuvée par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trente-quatre mille huit cents euros (EUR 34.800,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente-six millions six cent trente-sept mille euros (EUR 36.637.000,-) divisé en trois cent soixante-six mille trois cent soixante-dix (366.370) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à trente-six millions six cent soixante-et-onze mille huit cent euros (EUR 36.671.800,-) divisé en trois cent soixante-six mille sept cent dix-huit (366.718) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre trois cent quarante-huit (348) nouvelles parts sociales, avec dix (10) warrants par part sociale, de façon à porter le nombre de parts sociales de trois cent soixante-six mille trois cent soixante-dix (366.370) parts sociales à trois cent soixante-six mille sept cent dix-huit (366.718) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour des présentes résolutions, avec une prime d'émission totale de deux mille sept cent euros (EUR 2.700,-) correspondant au prix de souscription total de trois mille quatre cent quatre-vingt (3.480) warrants attachés à ces trois cent quarante-huit (348) nouvelles parts sociales, chaque warrant conférant à son détenteur le droit et l'option de souscrire une (1) part de la Société, selon les conditions générales telles qu'établies par la gérance de la Société.

Souscription

A comparu Monsieur Emmanuel-Frédéric Henrion, avocat, résidant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 77.910, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., trois cent quarante-huit (348) parts sociales avec trois mille quatre cent quatre-vingts (3.480) warrants de la Société, avec une prime d'émission de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-) et de payer intégralement chacune de ces parts sociales, avec la prime d'émission, par un apport en espèces, de sorte que le montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) est à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement intégral de chacune de ces parts sociales avec trois mille quatre cent quatre-vingts (3.480) warrants, correspondant à dix (10) warrants par part sociale, par un paiement en espèces et d'attribuer les trois cent quarante-huit (348) parts sociales, les warrants mentionnés ci-dessus y étant attachés, chacune des parts ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital est fixé à trente-six millions six cent soixante et onze mille huit cents euros (EUR 36.671.800,-) représenté par trois cent soixante-six mille sept cent dix-huit (366.718) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de deux cent quarante-sept millions cent dix-huit mille euros (EUR 247.118.000,-) divisé en deux millions quatre cent soixante-dix et un mille cent quatre-vingts (2.471.180) parts sociales de façon à augmenter le capital autorisé de son montant actuel de quatre cent deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 402.882.000,-) divisé en quatre millions vingt-huit mille huit cent vingt (4.028.820,-) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à six cent cinquante millions d'euros (EUR 650.000.000,-) divisé en six millions cinq cent mille (6.500.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), et autorise la gérance de la Société, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, du procès-verbal de l'assemblée générale des associés augmentant le capital autorisé, d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales aux détenteurs de parts sociales existants ou à toute personne qui a été approuvée par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le paragraphe 3 de l'article 6 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent cinquante millions d'euros (EUR 650.000.000,-) divisé en six millions cinq cent mille (6.500.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

La gérance de la Société est autorisée, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, du procès-verbal de l'assemblée générale des associés augmentant le capital autorisé, d'aug-

menter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales aux détenteurs de parts sociales existants ou à toute personne qui a été approuvée par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.750,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E.-F. Henrion, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 91, case 5. – Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

G. Lecuit.

(038504.3/220/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

G. Lecuit.

(038505.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

XAVEX ADVISORS, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.829.

Suite à la nomination en date du 28 août 2002 de Madame Lida Cepuch et de Monsieur Freddy Brausch comme administrateurs, aux cooptations de Monsieur Olivier Behrens et de Monsieur Jochen Wiesbach en date du 7 décembre 2002 en remplacement de Madame Lida Cepuch et de Monsieur Freddy Brausch, démissionnaires en date du 6 décembre 2002 et aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2003 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Oliver Behrens,
DEUTSCHE BANK ASSET MANAGEMENT INVESTMENT GmbH
Mainzer Landstrasse 178-190, D-60327 Frankfurt.

- Monsieur Werner Burg,
DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.,
2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

- Monsieur Benedict Peeters,
DEUTSCHE BANK AG LONDON
1 Great Winchester Street, GB-London EC2N 2DB.

- Monsieur Klaus-Michael Vogel,
DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

- Monsieur Jochen Wiesbach,
DWS INVESTMENT GmbH
Grüneburgweg 113-115, D-60323 Frankfurt.

Pour XAVEX ADVISORS, Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037866.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

**QUEENSTOWN S.A., Société Anonyme,
(anc. QUEENSTOWN HOLDING S.A.).**
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II,
R. C. Luxembourg B 70.034.

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUEENSTOWN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg section B numéro 70.034, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 juin 1999, publié au Mémorial C n° 600 du 6 août 1999;

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine Desso, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Conversion du capital de francs luxembourgeois en euros et modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 3) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) avec effet au 1^{er} janvier 2003.
- 4) Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social.
- 5) Changement de la dénomination de la société de QUEENSTOWN HOLDING S.A. en QUEENSTOWN S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change actuel et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), divisé en 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société est fixé à 247.893,52 EUR (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) représenté par 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale. Le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par étapes, mais au plus tard dans les cinq ans après la publication de cet acte au Mémorial. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières régie par les dispositions relatives aux sociétés dites «Soparfi» avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société par le texte suivant:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à l'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société déclare ne pas vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de QUEENSTOWN HOLDING S.A. en QUEENSTOWN S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUEENSTOWN S.A. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: V. Elvinger, C. Dessoy, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 140S, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Elvinger.

(038583.3/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

**QUEENSTOWN S.A., Société Anonyme,
(anc. QUEENSTOWN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.034.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 15 juillet 2003.

J. Elvinger.

(038584.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.410.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(037874.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

AUDIT ROYAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.990.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 avril 2003 que:

- les nominations de M. Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 et M. Paul Worth, «chartered accountant» né le 13 décembre 1952 à Wokingham, Grande Bretagne, demeurant au 60, rue des Romains, L-2444 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société ont été acceptées. Ceux-ci termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

- les démissions de la société FIDUCIAIRE ROYAL S.A., R.C. Luxembourg B 12.213 avec le siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED, ayant le numéro d'enregistrement 9965, avec le siège social à Picquerel House, La Route du Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernsey, Channel Islands ont été acceptées avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour AUDIT ROYAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038403.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

**ACTARIS CAPITAL, Société Anonyme,
(anc. A DEVELOPMENT).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 94.006.

In the year two thousand and three, on the twenty-third of May.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of A DEVELOPMENT, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of May 16, 2003, not yet published in the Mémorial. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The meeting is declared open at 10.45 a.m.

with Mr Jean-Paul Spang, attorney at law, residing in Luxembourg, in the chair,
who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas Gauzes, attorney at law, residing in Luxembourg, in the chair.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To amend article 1 of the articles of incorporation to rename the Company into ACTARIS CAPITAL.

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend article 1, second paragraph, of the articles of incorporation to rename the Company into ACTARIS CAPITAL, which article 1, second paragraph, will from now on read as follows:

«Art. 1. Form, Name (second paragraph). The Company will exist under the name of ACTARIS CAPITAL.

There being no further business, the meeting is terminated at 11 am.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société A DEVELOPMENT, société anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mai 2003, non encore publié au Mémorial C. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Gauzes, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification de l'article 1 des statuts, afin de renommer la Société en ACTARIS CAPITAL.

2 Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par

les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 1, deuxième alinéa, des statuts de la Société, afin de renommer la Société ACTARIS CAPITAL, lequel article 1, deuxième alinéa, sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 1^{er}. Capital social. 2^{ème} alinéa.** La société adopte la dénomination ACTARIS CAPITAL.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, B. Tassigny, N. Gauzes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

G. Lecuit.

(038472.3/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

ACTARIS CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 94.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

G. Lecuit.

(038474.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

FAIRDRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.605.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(038369.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

FAIRDRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.605.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(038366.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

NOVELCO, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 18.920.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juin 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2003, vol. 888, fol. 98, case 12, que la société anonyme holding NOVELCO, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 18.920, constituée en date du 7 décembre 1981 suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n°43 du 3 mars 1982, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 mai 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n°12 du 14 janvier 1991, en date du 4 juin 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n°492 du 20 octobre 1993, dont les statuts ont encore été modifiés suivant assemblée générale du 21 décembre 2001 qui a décidé la conversion du capital social en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, dont l'extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°701 du 7 mai 2002, au capital social d'un million trois cent trente-huit mille six cent vingt-cinq euros et trois centimes (1.338.625,03 EUR), représenté par cinquante-quatre mille (54.000) actions sans indication de valeur nominale, a été définitivement dissoute et liquidée suivant décision expresse de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme holding NOVELCO.

Décharge pleine et entière a été accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 juillet 2003.

G. d'Huart.

(038223.3/207/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

GUYERZELLER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.606.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour GUYERZELLER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(037879.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

CLOROX (EUROPE) FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 226.100,- USD.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.043.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 9 juillet 2003 que:
- Les associés prennent acte de la démission avec effet immédiat de Madame Maggy Kohl, directeur de sociétés, née le 18 mai 1941, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en tant que gérant de la société en date du 7 juillet 2003.

- Les associés décident de nommer avec effet immédiat Monsieur Armin Kirchner, directeur de sociétés, né le 29 décembre 1967, à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement du gérant démissionnaire.

Monsieur Armin Kirchner est nommé pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour avis conforme

A. Kirchner

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037901.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.549.

Le bilan au 31 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour HSBC INSTITUTIONAL CLIENTS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(037883.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

**B.R.E.L. S.A., BUREAU DE RECOUVREMENT ET DE SECRETARIAT EUROPEEN A LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 42, rue d'Itzig.
R. C. Luxembourg B 68.560.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juillet 2003.

B.R.E.L. S.A.

Signature

(037951.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

**B.R.E.L. S.A., BUREAU DE RECOUVREMENT ET DE SECRETARIAT EUROPEEN A LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 42, rue d'Itzig.
R. C. Luxembourg B 68.560.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juillet 2003.

B.R.E.L. S.A.

Signature

(037953.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

**B.R.E.L. S.A., BUREAU DE RECOUVREMENT ET DE SECRETARIAT EUROPEEN A LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 42, rue d'Itzig.
R. C. Luxembourg B 68.560.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juillet 2003.

B.R.E.L. S.A.

Signature

(037954.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

**B.R.E.L. S.A., BUREAU DE RECOUVREMENT ET DE SECRETARIAT EUROPEEN A LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 42, rue d'Itzig.
R. C. Luxembourg B 68.560.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juillet 2003.

B.R.E.L. S.A.

Signature

(037956.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

**B.R.E.L. S.A., BUREAU DE RECOUVREMENT ET DE SECRETARIAT EUROPEEN A LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 42, rue d'Iltzig.

R. C. Luxembourg B 68.560.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juillet 2003.

B.R.E.L. S.A.

Signature

(037957.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.174.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2003, réf. LSO-AG02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(037885.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.447.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2003

Les actionnaires de la société HALDEN HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire:

Il a été décidé:

Première résolution

Nomination des nouveaux administrateurs avec effet au 13 mai 2003:

- Mme Luisella Moreschi, Licenciée en Sciences Economiques,

- Mme Frédérique Vigneron, Employée Privée,

- Mme Patricia Jupille, Employée Privée,

toutes trois domiciliées professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans.

Deuxième résolution

Nomination du nouveau commissaire aux comptes avec effet au 13 mai 2003:

- TOWERBEND LIMITED Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U2NU

Le commissaire aux comptes est élu pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour HALDEN HOLDING S.A.

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038176.3/744/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

IXI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.184.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2003

Les actionnaires de la société IXI HOLDING S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.
Il a été décidé:

Première résolution

Nomination des nouveaux administrateurs avec effet au 13 mai 2003:

- Mme Luisella Moreschi, Licenciée en Sciences Economiques,
- Mme Frédérique Vigneron, Employée Privée,
- Mme Patricia Jupille, Employée Privée

toutes trois domiciliées professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans.

Deuxième résolution

Nomination du nouveau commissaire aux comptes avec effet au 13 mai 2003:

- TOWERBEND LIMITED Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U2NU

Le commissaire aux comptes est élu pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour IXI HOLDING S.A.

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038187.3/744/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

MILLET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.405.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 janvier 2003

Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, a été coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Mestdagh, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

MILLET S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038192.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

COLISEO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2002

La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

COLISEO INVESTISSEMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038194.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

MAZFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 2003

La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Une décharge spéciale est accordée à l'Administrateur Giuseppe Mazza pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission, soit le 14 octobre 2002.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Certifié sincère et conforme

MAZFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038202.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

LOUIS XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.730.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signatures.

(038283.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

LOUIS XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.730.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signatures.

(038284.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

LOUIS XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.730.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signatures.

(038285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

LOUIS XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.730.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signatures.

(038286.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

LOUIS XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.730.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signatures.

(038287.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

SCE SAPIENT & CUNEO LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.523.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

(038290.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

NAELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.070.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliatrice

Signature / Signature

(038292.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 56.556.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Signature.

(038301.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

KÖLN IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.612.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(038344.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

AGRO FISH DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.998.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Signature.

(038306.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.801.

In the year two thousand and three, on the tenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed enacted on November 26, 2001, registered at Luxembourg trade register section B, No 84.801, published in Mémorial C number 470, page 22520, whose articles have been amended for the last time on December 18, 2001, published in Mémorial C number 690, page 33092.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 426,078 (four hundred twenty-six thousand seventy-eight) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Modification of the rules regulating:

- the appointment of managers
- the appointment of the chairman of the board of managers
- the powers of the chairman of the board of managers
- the quorum of managers meetings
- the location of activities carried out by any ad hoc agent(s) appointed by the board of managers
- the participation of managers to board meetings
- the decisions taken by the board of managers through written resolution

2.- Subsequent modification of Articles twelve and fourteen of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The sole shareholder decided to modify the various rules ensuring that:

- a manager can not be appointed if it causes the majority of managers to be United Kingdom resident;
- the chairman of the board of managers shall always be a non United Kingdom resident
- the chairman shall always have the casting vote in the event of split vote, save in the case where this casting vote would be to render the decision or vote in question one that is reached or passed by the majority of the managers who are resident in the United Kingdom
- a quorum of managers meetings only exists if the majority of managers present are not United Kingdom resident
- if the board of managers delegates power to ad hoc agent(s), the powers shall not be carried out by this agent(s) in the United Kingdom
- any proxy or representative appointed by a non-UK resident manager must be a non-UK resident
- managers are no longer allowed to participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.
- where decisions are made by written resolution, such decision shall be invalid if the majority of managers sign the resolution while in the United Kingdom

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend articles twelve and fourteen of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 12.** A board of managers consisting of at least three managers of type A and one manager of type B manages the Company. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. A new type A or type B manager cannot be appointed if it causes the majority of managers to be United Kingdom resident. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. This ability to remove one manager should not be exercised if it would leave a majority of United-Kingdom managers within the board. The power to replace a manager can not lead to a majority of United-Kingdom managers within the board. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The joint signature of a manager of type A and a manager of type B shall bind the Company.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. Such delegated powers cannot be carried out by the ad hoc agent(s) in the United Kingdom.

Any proxy or representative appointed by a non-UK resident manager must be a non-UK resident.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

Art. 14. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers. A meeting of the board of managers can only be validly held if the majority of managers present or represented are not United Kingdom resident.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, who shall be a non United Kingdom resident. In case of split vote, the chairman shall have the casting vote, save in the case where this casting vote would be to render the decision or vote in question one that is reached or passed by the majority of the managers who are resident in the United Kingdom

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the municipality of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Three managers (two A managers and one B manager) present in person, by proxy or by representative are a quorum provided that the majority of present or represented managers be non United-Kingdom resident.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least three managers, present or represented, one of which being a type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. Such resolution in writing shall be invalid if the majority of managers sign resolution while in the United Kingdom.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or any other suitable telecommunication means. Such resolutions or decisions shall be invalid if the majority of managers sign resolution and decision while in the United-Kingdom

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, numéro 84.801, constituée suivant acte reçu le 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 470, page 22520, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 690, page 33092.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 426.078 (quatre-cent vingt-six mille soixante dix-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des règles relatives:

- à la nomination des gérants
- à la nomination du président du conseil de gérance
- aux pouvoirs du président du conseil de gérance
- aux quorums des réunions du conseil de gérance
- au lieu d'exercice des activités exercées par tout agent ad hoc désigné par le conseil de gérance
- à la participation des gérants aux réunions du conseil de gérance
- aux décisions prises par le conseil de gérance par décision écrite

2. Modification subséquente des articles 12 et 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les différentes règles assurant que:

- un gérant ne puisse être nommé si cela entraîne que la majorité des gérants soit résidents au Royaume-Uni
- le président du conseil de gérance ne soit jamais résident au Royaume-Uni
- le président du conseil de gérance ait toujours voix prépondérante en cas d'égalité de vote au sein du conseil de gérance, mais seulement si l'exercice de ce vote prépondérant n'a pas pour effet de prendre une décision proposée ou décidée par une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni
 - une réunion des gérants ne puisse être tenue que si la majorité des gérants présents soient non résidents au Royaume-Uni
 - si le conseil de gérance délègue ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc, les pouvoirs exercés par cet (ces) agent(s) ne soient jamais exercés au Royaume-Uni
 - toute procuration accordée par un gérant non résident au Royaume-Uni doit l'être à un non résident au Royaume-Uni.
- les gérants ne sont plus autorisés assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.
 - dans le cadre de résolutions écrites, de telles résolutions de soient valides que si la majorité des gérants les signent en dehors du Royaume-Uni

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles douze et quatorze des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Un conseil de gérance constitué d'au moins trois gérants de type A et d'un gérant de type B gère la Société. Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. Un nouveau gérant de type A ou un nouveau gérant de type B ne pourront être nommés si cela entraîne que la majorité des gérants soient résidents au

Royaume-Uni. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Le pouvoir de révoquer ou de remplacer un gérant ne pourra s'exercer si cela entraîne une majorité de gérants résident au Royaume-Uni au sein du conseil. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B liera la Société.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Ces pouvoirs délégués ne peuvent être exercés par le ou les agents ad hoc au Royaume Uni.

Toute procuration accordée par un gérant non résident au Royaume-Uni doit l'être à un non résident au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Vis-à-vis des tiers, les gérants auront tout pouvoir pour agir pour le compte de la Société en toute circonstance et pour exécuter et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social de la Société, sous réserve que les termes du présent article auront été respectés.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance pourront se tenir uniquement dans le cas où la majorité des gérants présents seront résidents ailleurs qu'au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président, qui ne pourra être résident au Royaume-Uni. En cas d'égalité de vote, le président aura voix prépondérante, mais seulement si l'exercice de ce vote prépondérant n'a pas pour effet de prendre une décision proposée ou décidée par une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toute réunion du conseil de gérance se tient au sein de la commune de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Trois gérants (deux gérants de type A et un gérant de type B) présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum pour autant que la majorité des gérants présents ou représentés soit non-résidents au Royaume-Uni.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par trois gérants au moins, présents ou représentés, dont l'un au moins de type B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. De telles résolutions par écrit ne pourront être prises que si la majorité des gérants signe ce genre de résolution en dehors du Royaume-Uni.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, ou autre moyen de télécommunication approprié. Les résolutions ou décisions ne seront valables dans ce cas que si la majorité des gérants signant les résolutions et les décisions ne le font pas au Royaume-Uni.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 140S, fol. 2, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(038589.3/211/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.801.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 15 juillet 2003.

Signature.

(038590.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

EurEau SOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.241.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Signature.

(038312.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

BENELUX DISTRIBUTION MATERIEL TEXTILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 46.299.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Signature.

(038317.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

GREEN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 58, rue Nicolas Meyers.
R. C. Luxembourg B 86.611.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature.

(038320.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

BLU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.385.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(038351.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 78.884.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature.

(038333.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.799.

In the year two thousand and three, on the tenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed enacted on November 26, 2001, registered at Luxembourg trade register section B, No 84.799, published in Mémorial C number 470, page 22534, whose articles have been amended for the last time on December 18, 2001, published in Mémorial C number 679, page 32584.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 41,693,712 (forty-one millions six hundred ninety-three thousand seven hundred and twelve) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Modification of the rules regulating:

- the appointment of managers
- the appointment of the chairman of the board of managers
- the powers of the chairman of the board of managers
- the quorum of managers meetings
- the location of activities carried out by any ad hoc agent(s) appointed by the board of managers
- the participation of managers to board meetings
- the decisions taken by the board of managers through written resolution

2.- Subsequent modification of Articles twelve and fourteen of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The sole shareholder decided to modify the various rules ensuring that:

- a manager can not be appointed if it causes the majority of managers to be United Kingdom resident;
- the chairman of the board of managers shall always be a non United Kingdom resident
- the chairman shall always have the casting vote in the event of split vote, save in the case where this casting vote would be to render the decision or vote in question one that is reached or passed by the majority of the managers who are resident in the United Kingdom
- a quorum of managers meetings only exists if the majority of managers present are not United Kingdom resident
- if the board of managers delegates power to ad hoc agent(s), the powers shall not be carried out by this agent(s) in the United Kingdom
- any proxy or representative appointed by a non-UK resident manager must be a non-UK resident
- managers are no longer allowed to participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.
- where decisions are made by written resolution, such decision shall be invalid if the majority of managers sign the resolution while in the United Kingdom

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend articles twelve and fourteen of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 12.** A board of managers consisting of at least three managers of type A and one manager of type B manages the Company. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. A new type A or type B manager cannot be appointed if it causes the majority of managers to be United Kingdom resident. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. This ability to remove one manager should not be exercised if it would leave a majority of United-Kingdom managers within the board. The power to replace a manager can not lead to a majority of United-Kingdom managers within the board. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The joint signature of a manager of type A and a manager of type B shall bind the Company.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. Such delegated powers cannot be carried out by the ad hoc agent(s) in the United Kingdom.

Any proxy or representative appointed by a non-UK resident manager must be a non-UK resident.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

Art. 14. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers. A meeting of the board of managers can only be validly held if the majority of managers present or represented are not United Kingdom resident.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, who shall be a non United Kingdom resident. In case of split vote, the chairman shall have the casting vote, save in the case where this casting vote would be to render the decision or vote in question one that is reached or passed by the majority of the managers who are resident in the United Kingdom

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the municipality of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Three managers (two A managers and one B manager) present in person, by proxy or by representative are a quorum provided that the majority of present or represented managers be non United-Kingdom resident.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least three managers, present or represented, one of which being a type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. Such resolution in writing shall be invalid if the majority of managers sign resolution while in the United Kingdom.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or any other suitable telecommunication means. Such resolutions or decisions shall be invalid if the majority of managers sign resolution and decision while in the United-Kingdom

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, numéro 84.799, constituée suivant acte reçu le 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 470, page 22534, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 679, page 32584.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 41.693.712 (quarante et un millions six cent nonante-trois mille sept cent douze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des règles relatives:

- à la nomination des gérants
- à la nomination du président du conseil de gérance
- aux pouvoirs du président du conseil de gérance
- aux quorums des réunions du conseil de gérance
- au lieu d'exercice des activités exercées par tout agent ad hoc désigné par le conseil de gérance
- à la participation des gérants aux réunions du conseil de gérance
- aux décisions prises par le conseil de gérance par décision écrite

2. Modification subséquente des articles 12 et 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les différentes règles assurant que:

- un gérant ne puisse être nommé si cela entraîne que la majorité des gérants soit résidents au Royaume-Uni
- le président du conseil de gérance ne soit jamais résident au Royaume-Uni
- le président du conseil de gérance ait toujours voix prépondérante en cas d'égalité de vote au sein du conseil de gérance, mais seulement si l'exercice de ce vote prépondérant n'a pas pour effet de prendre une décision proposée ou décidée par une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni
 - une réunion des gérants ne puisse être tenue que si la majorité des gérants présents soient non résidents au Royaume-Uni
 - si le conseil de gérance délègue ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc, les pouvoirs exercés par cet (ces) agent(s) ne soient jamais exercés au Royaume-Uni
 - toute procuration accordée par un gérant non résident au Royaume-Uni doit l'être à un non résident au Royaume-Uni.
- les gérants ne sont plus autorisés assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.
- dans le cadre de résolutions écrites, de telles résolutions de soient valides que si la majorité des gérants les signent en dehors du Royaume-Uni

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles douze et quatorze des statuts pour leur donner la teneur suivante

«**Art. 12.** Un conseil de gérance constitué d'au moins trois gérants de type A et d'un gérant de type B gère la Société. Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. Un nouveau gérant de type A ou un nouveau gérant de type B ne pourront être nommés si cela entraîne que la majorité des gérants soient résidents au

Royaume Uni. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Le pouvoir de révoquer ou de remplacer un gérant ne pourra s'exercer si cela entraîne une majorité de gérants résident au Royaume-Uni au sein du conseil. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B liera la Société.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Ces pouvoirs délégués ne peuvent être exercés par le ou les agents ad hoc au Royaume-Uni.

Toute procuration accordée par un gérant non résident au Royaume-Uni doit l'être à un non résident au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Vis-à-vis des tiers, les gérants auront tout pouvoir pour agir pour le compte de la Société en toute circonstance et pour exécuter et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social de la Société, sous réserve que les termes du présent article auront été respectés.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance pourront se tenir uniquement dans le cas où la majorité des gérants présents seront résidents ailleurs qu'au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président, qui ne pourra être résident au Royaume-Uni. En cas d'égalité de vote, le président aura voix prépondérante, mais seulement si l'exercice de ce vote prépondérant n'a pas pour effet de prendre une décision proposée ou décidée par une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toute réunion du conseil de gérance se tient au sein de la commune de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Trois gérants (deux gérants de type A et un gérant de type B) présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum pour autant que la majorité des gérants présents ou représentés soit non-résidents au Royaume-Uni.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par trois gérants au moins, présents ou représentés, dont l'un au moins de type B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. De telles résolutions par écrit ne pourront être prises que si la majorité des gérants signe ce genre de résolution en dehors du Royaume Uni.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, ou autre moyen de télécommunication approprié. Les résolutions ou décisions ne seront valables dans ce cas que si la majorité des gérants signant les résolutions et les décisions ne le font pas au Royaume-Uni.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 140S, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(038591.3/211/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.799.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 15 juillet 2003.

Signature.

(038592.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

S.R. SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 82.004.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 3 juillet 2003 à 9.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038335.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

**SYNGENTA PARTICIPATIONS AG & CO. S.e.n.c., Société en nom collectif,
(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.883.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature.

(038337.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

FINAGRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.381.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

FINAGRIM S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038352.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

ARBATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.663.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

ARBATEX S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038338.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

COSLIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.648.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

COSLIR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038347.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

MAGELLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.052.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

MAGELLANO S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038355.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.
